RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision d'exécution (PESC) 2017/975 du Conseil du 8 juin 2017 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 146 du 9 juin 2017)

Page 145, dans la formule finale:

au lieu de: «Fait à Bruxelles, le 8 juin 2017.

Par le Conseil Le président L. GRECH»,

lire: «Fait à Luxembourg, le 8 juin 2017.

Par le Conseil Le président K. SIMSON».

Rectificatif au règlement (UE) 2015/1589 du Conseil du 13 juillet 2015 portant modalités d'application de l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 248 du 24 septembre 2015)

Page 18, article 12, paragraphe 1, deuxième alinéa:

au lieu de: «La Commission examine sans délai toute plainte déposée par une partie intéressée conformément à l'article 24, paragraphe 2, et veille à ce que l'État membre concerné soit pleinement et régulièrement informé de l'avancée et des résultats de l'examen.»

lire: «La Commission examine sans retard indu toute plainte déposée par une partie intéressée conformément à l'article 24, paragraphe 2, et veille à ce que l'État membre concerné soit pleinement et régulièrement informé de l'avancée et des résultats de l'examen.»